



Société
des Régates
du Havre



Conservatoire
Maritime
du Havre

AVIS DE COURSE

CLASSIQUE VIRGINIE HERIOT

Du Samedi 07 au dimanche 08 septembre 2024

1. REGLES

La régata est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- Compte tenu des coûts d'organisation de l'évènement, l'autorité organisatrice pourra annuler l'épreuve si moins de huit bateaux sont inscrits à la régata.

2. DROIT D'INSCRIPTION - ADMISSIBILITE

2.1 L'épreuve est ouverte aux séries suivantes :

TYPES	Jauge
Yachts Auriques, Yacht Marconi d'avant 1970,	Jauge Classique JCH http://www.jch-online.org/
Métriques ou Série, Yachts d'époque, Esprits classiques Dragon, Requin, Soling, Star, Vent d'Ouest, 12m ² ...	Jauge Classique JCH http://www.jch-online.org/
Dériveurs classiques, d'avant 1970	Intersérie Application de la jauge intersérie

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- Le certificat de jauge ou de conformité.

2.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS D'INSCRIPTION

TYPES	Droits d'inscription
Yachts Auriques, Yacht Marconi d'avant 1970,	50 €
Métriques ou Série, Yachts d'époque, Esprits classiques Dragon, Requin, Soling, Star, Vent d'Ouest, 12m ² ...	50 €
Dériveurs classiques, d'avant 1970	50 €
TARIFS GRUTAGE <i>Potence levage max : 3.2t</i>	80 € Mise à l'eau et mise à terre

Les droits d'inscription seront majorés de +20% après le 30 juin 2024

La SRH pourra gruter les bateaux sur rendez-vous préalable aux horaires suivants :

- pour la mise à l'eau : vendredi 6 septembre 11h-12h et 13h30-16h30
- pour la sortie de l'eau : lundi 9 septembre 13h30-17h

Le levage maximum de la potence est de 3.2 tonnes.

Le tarif pour chaque mouvement (mise à l'eau ou sortie de l'eau) est de 40 € ttc.

4. ZONE DE COURSE & HORAIRES DES MAREES

La régata aura lieu dans la Baie du Havre et au Nord du chenal du Havre.

Horaires des marées :

Samedi 07 septembre				Dimanche 08 septembre			
PM	81 / 78	01h36	7,76m	PM	53 / 47	02h03	7,60m
BM		08h42	1,72m	BM		09h05	1,95m
PM		13h55	7,61m	PM		14h22	7,47m
BM		20h53	1,92m	BM		21h17	2,14m

5. PROGRAMME

- **Samedi 07 septembre :**

- Confirmation des inscriptions le matin de 9h à 12h : Yachts Auriques, Yacht Marconi d'avant 1970, Métriques ou Série, Yachts d'époque, Esprits classiques, dériveurs classiques
- 13h : 1^{er} signal d'avertissement et courses à suivre
- 17h00 : retour au port

- **Dimanche 08 septembre :**

- 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement, pas de course après 15h00. Le parcours sera un parcours banane ou un parcours côtier.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (IC) seront affichées sur le tableau officiel situé à l'étage de la SRH.

7. CLASSEMENT

7.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

7.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates du Havre – Quai Eric Tabarly – 76600 Le Havre, tél : 02 35 42 41 21,
email : srh@lesregates.com

Ou

Conservatoire Maritime du Havre

Email : contact@conservatoire-maritime.com



CLASSIQUE VIRGINIE HERIOT



Société
des Régates
du Havre

Du Samedi 07 au dimanche 08 septembre 2024

Fiche d'inscription

Conservatoire
Maritime
du Havre

Nom du bateau : _____

Série :

Nom du skipper : N° de Licence :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Nom	Prénom	N° de Licence

Montant des frais d'inscription par bateau :

TYPES	Droits d'inscription	Cocher la case correspondante
Yachts Auriques, Yacht Marconi d'avant 1970,	50 €	<input type="checkbox"/>
Métriques ou Série, Yachts d'époque, Esprits classiques Dragon, Requin, Soling, Star, Vent d'Ouest, 12m²...	50 €	<input type="checkbox"/>
Dériveurs classiques, d'avant 1970	50 €	<input type="checkbox"/>
TARIFS GRUTAGE Potence levage max : 3.2t	80 € Mise à l'eau et mise à terre	<input type="checkbox"/>

Les droits d'inscription seront majorés de +20% après le 30 juin 2024

- Chèque à l'ordre de la SRH N° _____ de la banque _____
- Virement sur le compte bancaire de la SRH
(IBAN : FR 76 30003 01028 00037267 503 31/BIC : SOGEFRPP)

Signature